

/FE.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 83-297 du 24 Août 1983

chargeant le Camarade François DOSSOU,  
Ministre de la Justice Populaire de  
l'intérim du Camarade Michel ALLADAYE,  
Ministre de l'Intérieur et de la  
Sécurité Publique pour compter du  
24 Août 1983.

LE PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation  
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin  
et la Loi N° 83-001 du 3 Février 1983 qui l'a complétée ;
- VU le décret n° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition  
du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

D E R C E T E

Article 1er.- : Pour compter du 24 Août 1983, le Camarade François  
DOSSOU, Ministre de la Justice Populaire est chargé de l'intérim  
du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique pendant la  
période de congé administratif du Camarade Michel ALLADAYE ;

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

FAIT A COTONOU, LE 24 Août 1983

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du  
Conseil Exécutif National,

Mathieu KERIKOU

Ampliations : PR 6 CC DU PRPB 4 ANR 4 SGG 4 CPC 6 PPC 2 MJP-  
MISPO Autres Ministères 20 DPE-DLC-INSAE 6 DAN 2 INSJA 2 DCCT 1  
ONEPI-Gde Chanc. 2 UNB-FASJEP-BN 6 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-